

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 29 avril 2013

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2012 ;
2. Assermentation de M. Christian Zünd ;
3. Demande de crédit de construction pour une nouvelle salle villageoise et pour le réaménagement de la Place du Saugey (Préavis N°01/2013) ;
4. Communications municipales ;
5. Communications du Bureau ;
6. Divers et propositions individuelles.

M. Jacques Perrinjaquet, président, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les conseillères et conseillers, la presse et le public. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du règlement du Conseil Communal.

Se sont excusés pour cette occasion : Mme Nicole Foucqueteau, MM. Francisco Fiol et Luc Vittoz.

Non excusé : M. Alexandre Schmidt.

L'appel fait ressortir la présence de 55 membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, conformément à l'article 52 du règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

MM. Philippe Diserens et Jean-Nicolas Muff fonctionnent comme scrutateurs.

1. Procès-verbal du 3 décembre 2012

À la page 63, il faut lire Fr. 970'914.- au lieu de Fr. 970'714.- la deuxième fois.

Aucune autre n'ayant été formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. Assermentation de M. Christian Zünd

Mme Nicole Ayer quittant la Commune, elle a dû faire part de sa démission.

Conformément aux art. 5, 9 et 10 du R.C., le président procède à l'assermentation de M. Christian Zünd.

Dès lors, 56 membres du Conseil sont présents.

3. Demande crédit de construction pour une nouvelle salle villageoise et pour le réaménagement de la Place du Saugey (Préavis No 01/2013)

M. Jacques Perrinjaquet, président, soumet aux membres du Conseil la proposition de voter par bulletin secret. Cette proposition étant appuyée par cinq conseillers au moins, elle est adoptée.

M. Jean-Marc Landolt, municipal, lit au Conseil la communication reproduite ci-dessous :

Tout d'abord bonsoir et bienvenue aux nombreuses personnes présentes parmi le public venues assister à cette séance du Conseil. C'est signe que nous allons débattre d'un sujet qui touche directement la population et la vie de notre village.

Ce dossier de la nouvelle salle villageoise et du réaménagement du centre a généré un volume important de travail. Depuis une douzaine d'années, tant les autorités que les conseillers successifs se sont penchés sur ce projet jusqu'à aboutir au préavis qui vous est soumis ce soir. Je profite de remercier ici toutes les personnes qui se sont investies jusqu'à ce jour dans ce long processus.

Nous voici donc à la 2^{ème} étape, après l'octroi du crédit d'étude de Frs 800'000.- en 2010, celle où le Conseil décidera de l'octroi - ou non - du crédit de construction. Car c'est bien de cela qu'il s'agit ce soir.

A la suite de la décision du Conseil communal d'octroyer un crédit d'étude et du concours d'architecture qui en est résulté, une démarche participative a été engagée au travers d'ateliers réunissant les membres du Conseil, les commerçants et la population. Il n'y a pas eu de contradictions entre les résultats de ces différents ateliers. Au contraire, ces ateliers ont permis de dégager un consensus sur un certain nombre de points, en particulier sur l'emplacement de la salle, sur son esthétique, sur le maintien de la place de jeux et la suppression du parking souterrain.

C'est donc l'expression de la majorité qui a été prise en compte. Un important travail a été fait par la Municipalité et les porteurs du projet pour intégrer les remarques sur l'emplacement et l'esthétique de la salle, le maintien de la place de jeux et la suppression du parking souterrain.

Par rapport au préavis qui vous est soumis ce soir, un certain nombre de remarques ont été formulées dans les rapports des commissions. En soi, ces remarques ne remettent pas fondamentalement en question la décision finale. Il s'agit essentiellement d'aménagements dont les incidences financières ne remettent pas en question le crédit de construction demandé. Toutefois, la Municipalité s'engage à vous donner des réponses claires aux points soulevés, et à tenir compte des remarques lors de l'exécution, en particulier sur tout ce qui touche à la sécurité des usagers de la voie publique. Comme déjà annoncé, la Municipalité souhaite en effet mettre sur pied une commission de suivi des travaux, qui comprendra notamment des représentants du Conseil. Il plaira au bureau du Conseil de désigner ses représentants.

La Municipalité souhaite d'ores et déjà répondre aux demandes des commissaires portant sur

- *Le label Minergie*
- *Le financement*
- *Les charges d'exploitation*
- *La mobilité et le stationnement.*

Le label Minergie.

La question de l'obtention du label Minergie mérite d'être examinée.

Comme premier élément, il faut savoir que le projet de la salle villageoise est, en l'état, conforme à la norme SIA 381/1, norme dont les contraintes se sont particulièrement rapprochées ses dernières années du label Minergie. A titre d'exemple, et selon les porteurs du projet, si le projet de la salle villageoise était conforme au label Minergie, cela permettrait une économie d'environ Fr. 1'000.- pour les frais de chauffage, estimés à Fr. 6'000.- par année.

Comme deuxième élément, il est usuellement admis que l'obtention du label Minergie nécessite un investissement supplémentaire d'environ 10% du montant de l'ouvrage. Les porteurs du projet de la salle villageoise sont d'avis que la plus-value devrait être notablement inférieure, en raison des exigences déjà très élevées de la norme SIA 381/1. Un calcul détaillé de l'enveloppe thermique au niveau du projet d'exécution permettra de déterminer si l'investissement supplémentaire permettant d'obtenir le label Minergie, pourrait être justifié. A titre d'exemple, si seule la pose d'un triple vitrage permettait de satisfaire aux valeurs dudit label, cela représenterait un coût supplémentaire d'environ Fr. 20'000.-.

Comme troisième élément, il faut relever qu'actuellement le label Minergie ne fait pas l'unanimité au sein des milieux professionnels de la construction. Il s'agit notamment du débat sur la réelle incidence du très haut niveau d'étanchéité de l'enveloppe extérieure qui est exigée par ce label, et qui a pour conséquence de devoir recourir à plus de ventilation artificielle, et donc à plus de dépense d'énergie.

Il s'agit donc de trouver un bon équilibre entre les mesures permettant d'économiser de l'énergie, et celles qui au contraire engendreraient d'autres consommations d'énergies directes ou indirectes. Comme l'adage le dit, le mieux est parfois l'ennemi du bien, mais ce sont les calculs détaillés qui seront faits au niveau du projet d'exécution qui permettront de trancher.

M. Michel Perreaud, municipal, commente le tableau de l'estimation financière reproduite ci-dessous.

SALLE VILLAGEOISE / ESTIMATION FINANCIERE

Crédit demandé	Fr. 13'130'000.--	
Fonds centre village	Fr. 3'000'000.--	
Fonds routiers	Fr. 2'300'000.--	
Prélèvement réserve générale non attribuée (Situation au 31.12.2012 FR. 6'300'000.--)	Fr. 3'830'000.-	
Crédit de construction /Hypothèque	Fr. 4'000.000.--	
Totaux		
	Fr. 13'130'000.--	Fr. 13'130'000.--
	=====	=====

COMMENTAIRES

Suite à ces prélèvements la réserve générale non attribuée s'élèvera encore à Fr. 2'470'000.-- environ.

Il est à relever que notre commune n'a aucune dette et se trouve propriétaire d'immeubles estimés en valeur ECA à Fr. 39'000'000.- environ.

Les frais liés à l'emprunt hypothécaire amortissable sur 20 ans s'élèveraient à Fr. 300'000.- par année en tenant compte d'un taux moyen de 3% applicable sur une somme dégressive au fur et à mesure des amortissements annuels de Fr. 200'000.--.

Il faut relever que cette nouvelle construction ne mettra en aucun cas les finances communales en situation difficile.

*Selon les informations dont nous disposons aujourd'hui, la question de la nécessité **éventuelle** de disposer de salles d'école supplémentaires pour l'Etablissement primaire et secondaire de Prêverenges (EPSP) ne se posera pas, **cas échéant**, avant 2018. **Cas échéant, ce n'est donc pas une certitude.***

Mme Irène Caron, municipale, commente le tableau des charges d'exploitation :

SALLE VILLAGEOISE / CHARGES D'EXPLOITATION

<i>Consommations année 2012</i>	<i>Salle actuelle</i>	<i>Nouvelle salle</i>
<i>Eau</i>	<i>Frs 200.--</i>	
<i>Electricité</i>	<i>Frs 1'760.--</i>	<i>Frs 2'500.--</i>
<i>Chauffage</i>	<i>Frs 6'800.--</i>	<i>Frs 6'000.--</i>

Revenu des locations actuelles

<i>2010</i>	<i>39</i>	<i>à Frs 150.--</i>	<i>Frs</i>	<i>5'850.--</i>
<i>2011</i>	<i>30</i>		<i>Frs</i>	<i>4'500.--</i>
<i>2012</i>	<i>38</i>		<i>Frs</i>	<i>5'700.--</i>

Estimation des revenus de locations futures

<i>Salle complète</i>	<i>45</i>	<i>à Frs 250.--</i>		<i>Frs 11'250.--</i>
<i>Foyer + cuisine</i>	<i>10</i>	<i>à Frs 150.--</i>		<i>Frs 1'500.--</i>
<i>Total annuel</i>				<i>Frs 12'750.--</i>
<i>=====</i>				

Commentaires

Les services de conciergerie et de voirie seront à même d'effectuer les tâches d'entretien courantes comme ils le font actuellement.

Dans le tableau ci-dessus, l'estimation du nombre de locations de la nouvelle salle n'est pas beaucoup plus élevé qu'actuellement. Si l'on prend en compte que la salle actuelle est inconfortable, sous-équipée en cuisine et en vaisselle, on peut imaginer une utilisation future plus élevée, ainsi qu'un report des locations actuelles de la salle des Utins sur la nouvelle salle.

M. Eric Maillefer, donne des précisions sur les aspects du stationnement et de la mobilité :

Mobilité et stationnement

Comme on peut le voir sur l'image de synthèse qui vous a été distribuée, les places de stationnement situées devant l'auberge ne feront pas l'objet d'un marquage au sol. En effet, cette zone est destinée

occasionnellement à du parcage en cas de forte affluence et sera gérée au moyen d'une signalisation amovible.

La question de l'accès direct depuis la Route de la Gare aux places de parc situées à proximité du tilleul devra faire l'objet d'une étude détaillée afin d'en évaluer la pertinence.

Au niveau de la sécurité de la traversée entre la place de jeux et la place du Saugey, ainsi que des arrêts de bus, les porteurs du projet seront sollicités pour trouver les réponses les plus adaptées aux problématiques soulevées.

Enfin, je me permets de citer les conclusions du rapport de l'ingénieur trafic faisant partie du dossier d'enquête :

"Le projet d'aménagement de la place du Saugey lié à la nouvelle salle villageoise d'Echandens permet, moyennant de légères adaptations, de répondre aux besoins futurs en matière de stationnement ou encore d'arrêts de bus.

Il permet, conjugué avec la mise en œuvre d'une zone 30 sur la Rue du Château (qui constitue une extension des zones 30 existantes de part et d'autre), un aménagement modéré et sécurisé, favorable aux échanges piétons.

La nouvelle salle villageoise n'aura pratiquement aucun impact au niveau des charges de trafic et ne posera, à ce niveau, aucun problème de surcapacité aux carrefours. Le bureau d'étude est ainsi d'avis que le projet répond aux objectifs visés et ne posera pas de problème nouveau particulier."

M. Jean-Marc Landolt, municipal, précise les points suivants :

Emplacement de la salle

La Municipalité tient à souligner que les enquêtes détaillées auprès de la population et des sociétés locales, effectuées dès l'année 2001, ont montré que la très large majorité (plus de 80 %) se sont prononcés en faveur d'un emplacement au centre du village pour cet édifice. Cette volonté a été confirmée avec le résultat du concours d'idées en 2003. Le Conseil, pour sa part, a accepté en date du 17 mai 2010, par 47 oui, 1 non et 2 abstentions, un crédit d'étude pour une salle villageoise et le réaménagement du Saugey. Lors des débats, la question du positionnement au centre du village n'a fait l'objet d'aucune intervention.

Et lors des ateliers de la démarche participative, la majorité des membres du Conseil a encore réitéré sa préférence pour cet emplacement.

Synthèse

Pour conclure, nous rappelons que ce préavis repose sur un projet qui a vécu des réajustements majeurs, conformes aux avis exprimés. Ce projet va encore s'affiner dans le cadre du développement du projet d'exécution. Vous allez voter ce soir sur un crédit de construction, comprenant notamment le développement de l'étude de détail à laquelle vous serez associés par le biais de la commission de suivi.

*Par souci de transparence, la Municipalité vous informe qu'elle a pris la décision (à l'unanimité) qu'en cas de refus ou de renvoi du préavis, elle n'irait pas plus avant dans ce dossier. Au vu des 10 ans d'un processus démocratique **aussi large et aussi ouvert que possible**, nous pensons raisonnablement avoir atteint les limites de ce que nous pouvons apporter à ce projet.*

Par contre, en cas d'acceptation du préavis, avec ou sans amendements, ce que nous espérons, notre tâche sera notamment d'optimiser le projet tout en respectant le cadre financier qui vous est demandé. Et nous nous y emploierons avec enthousiasme parce que ce projet nous semble correspondre à un besoin et à une attente de la population, que nous pourrions - enfin - satisfaire ensemble.

M. Joël Moeckli, président de la Commission d'objet, donne lecture de ses commentaires :

La commission d'objet s'est réunie en séance de travail durant quatre soirées. Chaque commissaire a également investi, à titre personnel un temps considérable pour l'étude et la réflexion nécessaire à ce préavis. Croyez-moi les conclusions de notre rapport, votées à une large majorité de 7 voix pour et 2 contre, n'ont rien de provocateur, nous souhaitons construire durablement l'avenir du centre de notre village.

Je vous confirme que tous les commissaires sont en faveur de la nouvelle salle villageoise. Néanmoins et avec tout le respect pour le travail déjà accompli par notre municipalité, certains éléments du préavis nous sont apparus incomplets ou inadéquats.

Concernant la salle villageoise, la commission trouve le projet architectural plutôt réussi, mais regrette, entre autres, qu'aucun budget d'exploitation n'ait été joint au préavis. J'ai peine à croire que notre municipalité ne se soit pas préoccupée de cet aspect essentiel.

De là la transition est facile pour vous parler de ce qui est vraiment dommageable dans le préavis tel qu'il nous a été soumis, je vous parle des options choisies quant à la circulation et le parking sur et aux alentours de la place du Saugey.

La proposition gagnante du concours d'idée et le projet lauréat du concours d'architecture préconisaient une place du Saugey ouverte aux transports publics uniquement, rendant ainsi l'ensemble place du Saugey/ place de jeux sécurisé et convivial pour les piétons et les utilisateurs des TPM..

La majorité de la commission souhaite donc que d'autres alternatives en matières de circulation et parking soient étudiées telles qu'elles sont suggérées dans notre rapport.

En souhaitant avec optimisme la poursuite de ce projet, la commission vous invite par 7 voix pour et 2 voix contre à renvoyer le préavis 01/2013 à la Municipalité pour être réétudié et complété selon les conclusions de notre rapport.

Merci Mesdames et Messieurs.

M. Pierre Etter, l'un des auteurs du rapport de minorité de la Commission d'objet, lit les propos suivants :

La Commission d'objet s'est réunie quatre fois, dont une avec la majorité de la Municipalité et l'architecte concerné.

Le dialogue fut constructif et les 45 questions & réponses listées en annexe discutées intégralement.

Le projet de la nouvelle salle villageoise a reçu un excellent accueil, pour son design, pour son emplacement au centre du village, pour sa taille et pour ses fonctionnalités. Nous aurions tout de même souhaité obtenir le label de qualité Minergie.

En ce qui concerne le réaménagement de la Place du Saugey, nous avons relevé quelques soucis de circulation et de parking.

La Municipalité a pris bonne note de ces remarques pertinentes et a promis d'en tenir compte dans les prochaines étapes du projet.

Il est à noter que la planification de ce projet va clairement dans le bon sens et a même inclus une démarche participative exemplaire auprès de la population, des commerçants, de la clientèle et des habitants du centre du village, ainsi qu'auprès des sociétés locales et des membres du Conseil.

Fort de ce bilan positif, une minorité de la commission d'objet vous propose l'alternative judicieuse d'amender le préavis, pour aller enfin de l'avant avec l'exécution de ce projet, tout en garantissant de résoudre ces soucis de circulation et de parking avec de bons et solides compromis.

L'amendement vous propose :

- ~~*d'obtenir le label de qualité Minergie,*~~
 ➔ *Supprimé, suite à l'intervention du Municipal M. Jean-Marc Landolt, nous suggérons de prendre la décision dans les prochaines étapes du projet.*
- *d'utiliser du bois d'origine suisse,*
- *de sécuriser les arrêts de bus TPM par le biais de deux bandes de dégagement parallèles à la chaussée,*
- *de ne pas situer les places de parc à moins de 7 mètres de la terrasse de l'Auberge et de 17 mètres de l'entrée principale de la nouvelle salle villageoise pour des raisons de sécurité, de confort et d'esthétique.*

Un croquis représentatif de ces 7 et 17 mètres figure sur l'annexe 11 modifiée.

Nous vous recommandons vivement d'accepter cet amendement et le préavis municipal ainsi amendé.

M. Antoine Gerber, président de la Commission des routes, expose les points suivants :

J'aimerais souligner quelques points de mon rapport :

- *le but de la Commission des routes était de se prononcer uniquement sur l'aspect circulation et parking.*
- *Le projet remanié apporte des améliorations sensibles par rapport à la situation actuelle, en tenant compte des remarques formulées.*
- *Il faut également savoir que ce projet n'est pas figé mais qu'il peut encore évoluer d'ici sa réalisation mais aussi dans le futur.*

Il y a un autre aspect qui me tient particulièrement à cœur. En effet, j'ai été très surpris pour ne pas dire plus des rapports et notamment des conclusions très contrastées des autres commissions. Je tiens ici à souligner que seule la Commission des routes a approuvé le préavis à l'unanimité. Il ne faut pas y voir un quelconque manque de débat contradictoire mais clairement une volonté des membres de la Commission de faire aboutir ce projet en laissant de côté des considérations personnelles au profit de l'intérêt général.

J'invite donc le Conseil à avoir le même état d'esprit et d'approuver le préavis.

M. Daniel Dietrich, président de la Commission des finances, déplore que, eu égard à l'importance du projet, des informations concernant les charges ne soient disponibles que lors de la séance, sans que la Commission ait pu être informée.

M. Philippe Diserens, un des signataires du rapport de minorité de la Commission des finances, met en évidence les points suivants.

- Dans de nombreuses communes avoisinantes, la salle n'est pas située au centre du village et est souvent polyvalente, incluant souvent des prestations d'ordre scolaire. En prenant l'exemple de Cossonay, il souligne que l'inclusion dans le domaine scolaire s'avère indispensable pour couvrir les charges.

- La structure d'accueil des enfants « La Parent'aise » fonctionne à pleine capacité et il existe une longue liste d'attente. Il serait donc souhaitable qu'elle puisse être intégrée dans la salle.
 - Lors de la séance du 3 décembre 2012, le Conseil a accepté les propositions de la Commission des finances de réduire le budget 2013. Si le projet était accepté, M. Philippe Diserens jugerait l'attitude du Conseil quelque peu paradoxale, car, en cas de nécessité de construction de nouveaux locaux scolaires, le taux d'imposition pourrait être relevé. Il appelle donc à rester lucide quant aux investissements futurs.
 - La Municipalité n'est pas unanime à soutenir le projet présenté, ce qui témoigne de son caractère peu adapté.
 - Il estime qu'un tel investissement s'apparente à du gaspillage s'il n'est pas tenu compte des besoins réels en ce qui concerne les locaux scolaires et les sociétés.
- Pour toutes les raisons exposées, il invite le Conseil à rejeter le préavis.

M. Thierry Pache, membre de la Commission des finances, donne lecture des propos suivants :

La Municipalité a fait un travail préparatoire important pour nous proposer ce projet avec la mise en place d'un concours d'idée et avec une démarche participative qui tenait compte de l'avis de la population par le biais de trois groupes (conseillers communaux, sociétés locales, population, commerçants).

Chaque participant de chacun des groupes s'est exprimé librement et individuellement. Il est ressorti à une très large majorité que :

- *L'emplacement de la salle doit être au centre du village.*
- *L'architecture de la salle devrait être modifiée (il a été tenu compte de l'avis de la population avec la modification de la toiture).*
- *L'accès facile aux commerces.*
- *Le maintien de la place de jeu.*

Il est vrai que l'investissement est important mais avons les réserves pour nous le permettre. Nous sommes également conscients que durant la ou les prochaines législatures, notre commune devra sûrement songer à l'investissement d'une école et que la somme de Fr. 5'000'000.- nous paraît trop basse. Nous devons très probablement recourir à un emprunt et nous aurons des dettes. Mais si elles sont maîtrisées, nous nous retrouverons dans une situation normale d'une commune qui investit et pense à l'avenir et aux générations futures et pas seulement à garder nos liquidités. D'ailleurs le rapport BDO remis par la Municipalité mentionne que les autorités politiques doivent investir pour préserver et développer le patrimoine communal. L'endettement n'est pas un signe de mauvaise santé financière, surtout au regard des chiffres transmis en page 4 du rapport de BDO.

Nous disposons actuellement de Fr. 16'000'000.- de cash. Ces réserves ont été accumulées dans le temps afin de pouvoir investir dans de nouvelles infrastructures pour la collectivité. Ce n'est pas le rôle d'une commune d'accumuler des liquidités. Nous avons maintenant la possibilité d'offrir à notre population un endroit de rencontre digne de notre village et également de profiter de ces travaux pour améliorer le trafic et aménager des arrêts pour les bus comme prévoit l'amendement demandé dans le rapport de minorité de la Commission d'objet. Actuellement, la situation n'est pas agréable et devient dangereuse. La construction de la salle et la réorganisation des routes permettra d'avoir un centre du village attractif. Nous avons la chance à Echandens d'avoir une vie sociale agréable et plus importante que dans d'autres localités des alentours qui sont devenues des cités dortoirs. Beaucoup de sociétés locales animent notre village et ont besoin d'un endroit pour organiser des repas, des ventes, des spectacles, des rencontres d'ânés et elles ne le font plus dans des conditions acceptables. Les commerces, l'Auberge et le Café du Léman ont tout à gagner de garder un centre où il y a une vie, du passage que nous amènera ce projet. Ils gardent une visibilité importante pour leur survie. Nous aurions beaucoup à perdre à refuser ce projet, tant en maintenant un bâtiment désuet, en laissant tomber un lieu de rencontres important pour la population et en continuant d'avoir une circulation qui n'est plus sécuritaire ; et sans compter ce qui a déjà été investi dans ce projet s'il faut tout recommencer. Qu'avons-nous investi depuis le bâtiment du Saugey il y a 25 ans ? Regardons également les communes voisines, pas forcément plus riches, qui avancent sur de nouveaux projets.

Allons de l'avant, investissons pour avoir un bâtiment digne de ce nom, moderne et gardons un centre attractif et dynamique ! Echandens a une âme et c'est ce qui fait la grande qualité de ce village, et pour qu'il y ait encore de nombreuses activités, gardons ce trait d'union au centre de notre commune. Mesdames, Messieurs, ne courons pas le risque de détruire cette âme ! La majorité de la Commission des finances vous recommande d'accepter le préavis municipal 01/2013.

M. Jacques Perrinjaquet, président, présente la manière dont va se dérouler la discussion et l'ouvre. Il annonce qu'il sera débattu de la manière de voter, qui sera expliquée par la suite.

M. Daniel Dietrich donne lecture des propos suivants :

- *D'un côté, nous rêvons tous d'une grande salle.*
- *D'un autre, c'est un des crédits les plus importants jamais présentés sur lequel nous aurons à nous prononcer dans quelques minutes : Fr. 13'000'000.-.*
- *Comme chacun d'entre nous le ferait pour une décision d'investissement personnelle, notre responsabilité de conseiller est de nous assurer que le projet est conforme à nos attentes du point de vue conceptuel, mais qu'il intègre également tous les aspects financiers nous permettant de prendre une décision réfléchie et ne préjudicant pas la santé de notre Commune. Nous ne pouvons faire passer notre intérêt personnel avant l'intérêt communautaire.*
- *C'est justement sur l'aspect financier qu'à mon avis des lacunes ou des imprécisions importantes persistent.*
- *Premièrement, nous n'avons aucune indication sur l'impact de cet investissement sur le budget de fonctionnement de la Commune. Quels seront les coûts d'entretien courants ? Quelles sont les recettes envisageables provenant de la location ? Quels seront les coûts d'entretien du bâtiment ? Dans le cadre d'une demande hypothécaire auprès d'une banque, un taux de 1 % est généralement considéré. Quel est le montant de la dette envisagée par la Municipalité et quel est son coût ?*
- *Ces quatre éléments, sans tenir compte des amortissements, représentent à eux seuls largement plus de Fr. 150'000.-, montant que nous devons absorber dans notre budget de fonctionnement communal.*
- *Deuxièmement, vu les montants en jeu, il serait faux de prendre une décision sur la construction d'une grande salle, sans considérer le plan des dépenses intentionnelles 2013-2017 qui nous a été présenté dans le cadre du budget 2013. Une majorité des investissements seront incontournables et impacteront de manière importante les réserves de cash que nous avons actuellement et le montant de crédit que nous devons contracter. D'autant que certains montants, dont celui mentionné pour la construction de locaux scolaires, restent très approximatifs. Comment comprendre que la construction d'un complexe scolaire ne soit évalué qu'à Fr. 5'000'000.- alors que le bâtiment de la grande salle nous coûterait déjà Fr. 7'140'000.- ?*
- *Troisièmement, la Municipalité nous a adressé par courrier séparé un rapport de la société BDO évaluant notre capacité d'investissement.*
- *Comme mentionné, ce rapport fait suite à une brève analyse basée sur les chiffres 2002 à 2011, alors que c'est à partir de 2012 que les chiffres changent radicalement ; influencés par le départ d'un gros contribuable de notre Commune. Les comptes 2012 qui viennent de sortir présentent un cash-flow négatif de Fr. 594'000.-. Ainsi, dans l'analyse des flux de trésorerie, BDO avance le montant de Fr. 1'000'000.- de cash-flow futur annuel moyen en se basant sur la moyenne des cash flow de 2002 à 2011. En prenant les cash flow moyens de 2008 à 2012, on arrive à un montant de Fr. 740'000.-. Si on ajoute au calcul le déficit budgété pour 2013 (Fr. 970'000.-) on arrive à Fr. 455'000.-. On est loin du calcul de Fr. 1'000'000.-.*
- *BDO mentionne également, je cite : « si une commune investit trop en regard de sa capacité financière, elle ne sera pas en mesure de renouveler ses investissements sur le long terme ». Etant donné les montants en jeu, le minimum aurait été une analyse beaucoup plus fouillée avec prévision des cash flow futurs.*
- *Compte tenu de ce qui précède, au vu des déficits 2012 et 2013 prévus et sans avoir d'éléments nous permettant de vraiment évaluer la situation, nous ne pouvons soutenir le préavis 01/2013 en l'état.*

M. Philippe Martin indique qu'à la page 25 du préavis, il est mentionné qu'un recours est en cours et voudrait avoir des informations à ce sujet. M. Jean-Marc Landolt, municipal, répond

que le Tribunal a fixé l'audience pour la fin du mois de mai et que la Municipalité a demandé la levée de l'effet suspensif en vue d'un traitement rapide du dossier. M. Philippe Martin s'étonne de voir que la levée de l'effet suspensif a été rejetée (selon la conclusion du juge d'instruction). M. Jean-Marc Landolt, municipal, précise qu'il s'agit d'un recours au sujet du permis de construire, qui est indépendant de la décision de l'octroi du crédit de construction. Cette demande avait pour but faire en sorte que le dossier ne passe pas sous la pile et soit traité dans les meilleurs délais.

M. Philippe Diserens s'étonne du prix au m³ de Fr. 900.- indiqué dans le rapport de la Commission d'objet, alors qu'il arrive à un résultat de Fr. 1014.-. Il ajoute à ce montant d'autres dépenses comme les honoraires d'architectes ou d'ingénieurs civils, pour arriver à un montant final de Fr. 1416.- par m³. Il souhaite avoir l'avis de la Municipalité sur cette différence. M. Jean-Marc Landolt, municipal, répond que le montant de Fr. 900.- concerne la construction générale, mais il est de Fr. 1050.- SIA. M. Philippe Diserens déplore que les règlements auxquels sont soumis les particuliers ne soient pas appliqués par la Municipalité.

M. Giovanni Dietler demande qu'on lui précise à quoi servira cette salle, ce à quoi répond Mme Irène Caron, syndique, qu'elle aura la même utilité que l'ancienne, à savoir : mise à disposition des sociétés locales, apéritifs de mariage, verrées après enterrements. La Commune d'Echandens pourra enfin recevoir pour des séances intercommunales ou des repas qu'elle ne pouvait organiser auparavant.

Mme Adelheid Addor regrette qu'on nous « balance » autant de chiffres qui ne peuvent être étudiés vu qu'ils ne sont donnés que ce soir.

M. Philippe Martin dit que dans le résumé de la CAMAC, il est mentionné qu'entre 6 et 12 manifestations sortant du cadre d'exploitation sont autorisées par année. Il demande de quelle manière la Municipalité interprète ces conditions. M. Jean-Marc Landolt, municipal, précise que des manifestations comme le 1^{er} août sont considérées comme sortant du cadre normal d'exploitation.

M. Jürgpeter Buser émet plusieurs remarques en ce qui concerne les montants des charges et de l'entretien de la salle. Mme Irène Caron, syndique, explique que la salle actuelle nécessite des réparations quasiment quotidiennes et que le projet a été étudié pour faciliter cet entretien.

M. Daniel Dietrich précise, suite à la remarque de Mme Adelheid Addor, que les montants figurant dans son intervention n'ont été portés à sa connaissance qu'après la rédaction de son rapport. Mme Adelheid Addor est satisfaite de la remarque et estime que les locations devraient être plus importantes dans le cas de la nouvelle salle qu'actuellement, en raison de la vétusté du bâtiment actuel.

M. Philippe Diserens fait référence aux comptes de la Commune de Lonay. Les charges de leur salle s'élèvent à Fr. 102'000.- alors que les revenus sont de Fr. 13'000.-. A titre de comparaison et se rapportant à la question de Mme Adelheid Addor, il indique que le prix du m³ pour la construction d'une villa se monte à Fr. 800.-.

Mme Catherine Paganuzzi pense que les recettes doivent être élevées pour diminuer les charges, ce à quoi rappelle Mme Irène Caron, syndique, dit qu'il s'agit d'une évaluation et qu'elle est basse.

M. Giovanni Dietler pense que les frais sont sous-estimés, que le préavis présenté est « léger » et qu'il ne contient pas suffisamment d'éléments pour prendre une bonne décision, ce à quoi répond M. Landolt, municipal, que cette estimation a été faite par des professionnels et qu'il pense qu'on doit leur faire confiance.

M. Olivier Métry se réfère aux documents de BDO et s'étonne de certains montants. Il souhaite savoir de quelle manière a été calculé le cash flow et avoir des informations quant à l'impact du projet sur le taux d'imposition. Il juge qu'il n'est pas raisonnable de dépenser autant d'argent pour ce projet et regrette le manque d'informations mentionnées dans le préavis. M. Michel Perreaud, municipal, répond que le déficit des comptes 2012 est dû au remboursement des acomptes d'un important contribuable. Il précise que tout ne peut être prévu et qu'en principe, les comptes 2013 devraient être positifs. Afin de ne pas s'endetter, le taux d'imposition pourrait être relevé de deux points.

M. Dominique Tavel reconnaît que notre taux d'imposition est tout à fait correct et que notre situation financière nous permet un investissement de cette envergure. Il précise qu'on avait voté un crédit pour un concours d'architecture et il regrette l'abandon du parking souterrain et annonce qu'il votera blanc parce que le présent projet est contraire à ce qui avait été prévu en 2010. Il termine en soulignant l'intérêt d'une salle pour la communauté.

M. Jean-Marc Landolt, municipal, dit qu'il est vrai que le projet choisi a subi beaucoup de modifications par rapport au résultat du concours d'idées. Elles ont été apportées suite à la consultation populaire et des sociétés locales, de manière à pouvoir convenir à la majorité des personnes.

M. Jérôme De Benedictis donne lecture des propos suivants :

L'étude approfondie du préavis m'a laissé un goût amer sur plusieurs sujets. Je m'étonnais déjà que ce dernier ne donne pas d'indications pourtant élémentaires concernant la capacité en disposition banquet, ni de détails des charges et des revenus d'exploitation de la salle. Pour accepter tel quel un projet de cette envergure, il me semble indispensable de savoir avant ce soir à qui, et surtout à quel prix, sera louée la salle. Ce qui m'étonne encore plus, c'est le fait que l'architecte présent le 18 mars ne soit pas encore en mesure de nous donner des précisions à ce sujet alors qu'il a dessiné cette salle. Comme vous avez pu vous en rendre compte, les réponses obtenues le 18 sont parfois incomplètes et vu l'importance de ce préavis, tout devrait être précis. Nous recevons aujourd'hui des compléments qui ne peuvent que difficilement être pris en compte, car ils n'ont pas été étudiés en commission.

Concernant l'aspect circulation et parking, je me demande qui a pu se réjouir, en ouvrant son enveloppe, de voir des places de parc partout au centre du village. Ne voulons-nous pas une place faisant la part belle à la cohésion entre le trafic privé, les transports publics et les piétons. Tous les jours, des enfants et des adolescents fréquentent le centre du village. Tous les jours. Et en nombre ! Alors pourquoi attribuer le centre du village uniquement aux véhicules avec pour seul argument « une partie de la population voulait garder la place de jeu ». Ces gens pensaient-ils que « garder la place de jeu » impliquait d'y faire des places de parking tout autour ? Je ne pense pas.

Après dix ans de travail, nous ne sommes pas loin de proposer à Echandens un centre de village moderne et attractif. Ne nous laissons pas rattraper par la lassitude alors que nous sommes si proches du but. Faisons à la place preuve d'objectivité face à l'avenir. Trop de fois ai-je entendu cette phrase « maintenant il faut accepter tel quel ou on l'aura jamais », ou encore, « accélérons la marche ». Voyez-vous vraiment un inconvénient à ce qu'un projet rassembleur soit proposé dans quelques mois ou voulez-vous vraiment accélérer les démarches en acceptant un préavis qui, selon tous les rapports qui nous ont été envoyés, et tout ce que nous avons entendu ce soir, ne nous satisfait pas complètement ?

Le préavis proposé aujourd'hui ne reflète plus du tout les grandes lignes du premier projet proposé par les architectes. Ce nouveau projet doit encore être approfondi afin de rassembler et satisfaire un

maximum de conseillers, mais également les habitants d'Echandens. Par exemple, Cossonay a récemment pu se prononcer sur un projet d'envergure similaire mais plus précis en tous points, notamment financièrement et au niveau de la construction. Tout comme les autres membres de la Commission d'objet, je suis persuadé que le village a besoin d'une salle villageoise. Un renvoi n'est pas un « non », c'est simplement une volonté de se prononcer sur projet plus précis et novateur qui fasse d'Echandens un village où il fait bon s'arrêter et ce pour les 50 prochaines années. [...] Renvoyer le préavis ne signifie en aucun cas le refuser. Il s'agit simplement d'encourager la Municipalité, au travers d'un message clair, à poursuivre et à améliorer sa tâche.

Mme Irène Caron, syndique, revient sur le délai de quelques mois qui serait à nouveau nécessaire : cette échéance est purement illusoire. De plus, elle ajoute qu'il faut comparer ce qui est comparable : la configuration des lieux, la situation financière n'ont rien à voir avec les communes citées. Pour elle, la question est la suivante : voulez-vous une salle ou non ?

M. Patrick Zürn indique que les conclusions du rapport de BDO ne mentionnent pas une dépendance particulière des finances communales à d'importants contribuables.

Mme Caroline Gandillon souligne que ce projet doit être vu comme un investissement à très long terme, en témoigne la date de construction de la salle actuelle. Elle déplore le fait que des manifestations aient lieu ailleurs à cause de la vétusté de la salle actuelle. Avec les jeunes membres du Conseil, elle invite les conseillers à accepter le préavis.

M. Philippe Martin rappelle qu'il s'agit de voter sur un crédit et non le fait de vouloir une salle ou non. Un renvoi n'équivaut pas à rejeter le projet.

Mme Irène Caron, syndique, explique qu'il est utopique qu'un projet puisse convenir à chacun. Elle souhaite émettre des précisions quant à certaines remarques formulées. Ainsi, les délais d'attente de la Parent'Aise dépendent de la situation familiale. Par ailleurs, avant cinq ans, la construction d'un collège ne sera pas à l'ordre du jour, sans compter que cette décision dépend avant tout du Canton. Enfin, dans le cas d'un partage de locaux d'une salle villageoise avec les écoles, ces dernières ont toujours la priorité. Echandens est d'ailleurs la seule commune de l'EPS Préverenges à ne pouvoir organiser le repas des promotions.

M. Claude-Alain Vuillerat rappelle que la Commune a su faire des investissements porteurs et que ces différentes étapes (crédit d'étude, démarche participative) ont toutes été acceptées. Une salle permettra d'apporter une qualité de vie dans le village ; c'est la raison pour laquelle il invite à investir.

M. Jean-François Martin dit qu'il est nécessaire de sécuriser la Place du Saugey, car la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Ainsi propose-t-il l'amendement suivant :

- introduction d'une interdiction générale de circuler sauf pour les transports publics, sur le tronçon de la rue du Château se situant entre la Place du Saugey et la place de jeux.

M. Jacques Perrinjaquet, président, indique que cet amendement est enregistré.

M. Eric Maillefer, municipal, explique que l'étude de la mobilité a été faite par des professionnels. L'Etat a donné un avis favorable au sujet de la réduction de la vitesse.

M. Giovanni Dietler insiste sur le caractère flou du projet.

M. Jérôme De Benedictis demande dans quelle mesure il serait nécessaire de reprendre le projet depuis le début. M. Jean-Marc Landolt, municipal, dit que plus de Fr. 800'000.- ont été investis dans ce projet et s'interroge sur ce qui pourrait être fait en plus ? Il estime que la Municipalité a travaillé au meilleur de sa conscience et de ses connaissances.

M. Pierre Etter donne lecture des propos suivants :

Encore combien de temps et d'argent souhaitez-vous dépenser? Ne pensez-vous pas que les contribuables sont fatigués de ces frais d'études qui s'élèvent à plusieurs millions et toujours sans résultats?

Notre centre du village est une priorité.

Notre vie de village a besoin d'un nouvel organe où nous pourrions nous réunir et apprendre à mieux nous connaître pour mieux vivre ensemble.

Par respect de la population et de ses besoins légitimes depuis le premier projet en 1996, il y aura bientôt presque 20 ans, le Conseil Communal doit aujourd'hui être audacieux et trouver le consensus.

Je fais le vœu que nous rentrions ce soir à la maison avec le sentiment du devoir accompli.

Ensemble, acceptons enfin ce projet.

M. Daniel Dietrich précise qu'il a essayé d'être factuel dans son rapport. Il estime qu'il n'y a pas suffisamment d'éléments pour se prononcer.

M. Philippe Diserens, en complément de l'intervention de M. Dietrich, donne lecture de l'art. 85 du R.C., qui explique ce qui doit figurer dans un préavis. Pour lui, ce sont avant tout les contribuables qui font le cash flow, pas la fortune. Il ajoute que chaque conseiller devrait se poser la question suivante : si c'était mon argent, est-ce que je mettrais Fr. 13'000'000.- pour le projet ? La lassitude ne doit pas guider la décision. Il juge que tant les partisans que les opposants aiment Echandens.

M. Dominique Tavel se dit interpellé par la décision de la Municipalité de cesser la poursuite du projet s'il était refusé. Il juge cette décision inopportune et souhaite entendre la Municipalité sur ce point. Mme Irène Caron, syndique, répond que la Municipalité ne voit pas ce qui pourrait être proposé de mieux et demande combien de projets doivent être soumis au Conseil pour qu'enfin l'un d'entre eux aboutisse.

M. Fabien Descoedres confirme que lors des séances de Commission l'aménagement de la Place du Saughey n'était pas clair et que ce point mériterait d'être réétudié et déplore que tout le projet soit abandonné en cas de renvoi. M. Eric Maillefer, municipal, répond que s'il est accepté, ces questions pourront être clarifiées, ce qui ne sera pas le cas en cas de refus.

M. Joël Moeckli, estime qu'il est prématuré de construire la salle avant de régler les questions du parking. M. Eric Maillefer, municipal, explique que les variantes avant d'arriver à la version proposées ont été nombreuses, en témoigne le parking souterrain qui ne faisait pas l'unanimité et avait été abandonné. Le projet n'est pas figé et est appelé à évoluer.

Mme Azucena Crolla rappelle l'engagement de la Municipalité de créer une commission de suivi, ce qui sera l'occasion d'amener de nouvelles idées.

Mme Adelheid Addor demande combien il y a eu d'accidents à Echandens, ce à quoi M. Eric Maillefer, municipal, lui répond qu'à sa connaissance aucun accident n'a été signalé depuis qu'il est en fonction.

M. Michel Pellegrinelli demande si l'acceptation du crédit aura une influence sur la péréquation cantonale. M. Michel Perreaud, municipal, lui répond qu'en cas de dettes, cela risque de réduire la péréquation mais pas de manière importante.

M. Jean-François Martin estime qu'un accident est toujours de trop : il encourage le Conseil à accepter son amendement.

Au cours de ce débat, plusieurs membres du conseil ont remercié la Municipalité pour son engagement et le travail accompli.

La parole n'étant plus demandée, M. Jacques Perrinjaquet, président, clôt la discussion sur le préavis et présente deux propositions de déroulement des votes. L'une a été élaborée avec Mme la Préfète. Il s'agit de voter sur les amendements, puis sur le préavis amendé ou non. En cas de refus, un sondage sera fait pour savoir s'il s'agit d'un rejet ou d'un renvoi. L'autre provient de M. Joël Moeckli, qui s'est basé sur une décision de 2009 du SeCRI. Il est question de voter d'abord sur le renvoi pour réétude. Si le renvoi est refusé, il s'agira de voter sur les amendements, puis vote sur le préavis amendé ou non. Enfin, la motion déposée par les signataires du rapport de minorité de la Commission des finances sera traitée comme une proposition individuelle.

M. Jacques Perrinjaquet, président, ouvre la discussion sur ces deux modes de faire.

M. Joël Moeckli estime que le vote du renvoi doit être dissocié de celui du préavis : c'est pourquoi il faut le voter en premier.

M. Philippe Martin dit que, d'après le règlement du Conseil communal (art. 72), la proposition du renvoi a toujours la priorité. Ainsi propose-t-il d'appliquer le règlement.

M. Jacques Perrinjaquet, président, explique qu'il n'a pas inventé cette procédure, mais qu'elle a été décidée avec Mme la Préfète. Dans notre règlement (art. 72), ce n'est pas le renvoi du préavis, mais celui de la votation (art. 70).

La parole n'étant pas demandée, M. Jacques Perrinjaquet, président, clôt la discussion et invite les conseillers à voter à bulletin secret sur les propositions P (comme président) et M (comme Moeckli). La proposition M est refusée par 32 NON et 24 OUI. La procédure P est donc acceptée de fait.

L'on passe maintenant au vote à bulletin secret sur les amendements Etter-Zürn :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS
DECIDE À LA MAJORITÉ
(40 OUI – 13 NON – 3 BLANCS)

D'accepter les amendements proposés par M. Etter et Mme Zürn :

- d'utiliser du bois d'origine suisse,
- de sécuriser les arrêts de bus TPM par le biais de deux bandes de dégagement parallèles à la chaussée,
- de ne pas situer les places de parc à moins de 7 mètres de la terrasse de l'Auberge et de 17 mètres de l'entrée principale de la nouvelle salle villageoise pour des raisons de sécurité, de confort et d'esthétique.

L'on passe maintenant au vote à bulletin secret sur l'amendement Martin :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS
DECIDE À LA MAJORITÉ
 (32 NON – 23 OUI – 1 BLANC)

De refuser l'amendement proposé par M. Jean-François Martin :

- introduction d'une interdiction générale de circuler, sauf pour les transports publics, sur le tronçon de la rue du Château se situant entre la Place du Saugey et la place de jeux.

M. Jacques Perrinjaquet, président, procède à la lecture des conclusions du préavis ainsi amendé et l'on passe au vote à bulletin secret.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- Vu le préavis municipal N°01/2013,
- Vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- Vu le rapport de minorité de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- Vu le rapport de la Commission des routes,
- Vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- Vu le rapport de minorité de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE À LA MAJORITÉ
 (37 OUI – 17 NON – 2 BLANCS)

- D'utiliser du bois d'origine suisse,
- De sécuriser les arrêts de bus TPM par le biais de deux bandes de dégagement parallèles à la chaussée,
- De ne pas situer les places de parc à moins de 7 mètres de la terrasse de l'Auberge et de 17 mètres de l'entrée principale de la nouvelle salle villageoise pour des raisons de sécurité, de confort et d'esthétique,
- D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 13'130'000.- pour la construction d'une nouvelle salle villageoise et pour le réaménagement de la Place du Saugey sous réserve de la confirmation de la délivrance du permis de construire y relatif par la Cour de droit administratif et public,
- De prélever ce montant sur nos liquidités et/ou d'autoriser la Municipalité à procéder à un emprunt dans la limite fixée par le plafond d'endettement,
- D'amortir cette somme sur un délai maximum de 30 ans et/ou de prélever tout ou partie sur un Fond et/ou une Réserve.

M. Philippe Diserens demande que cette décision soit soumise au corps électoral (referendum spontané).

M. Jacques Perrinjaquet, président, indique que quatre conseillers doivent soutenir la proposition. Comme c'est le cas, la discussion est ouverte.

M. Philippe Bohner invite les conseillers à ne pas entrer en matière sur la tenue d'un referendum.

La parole n'étant plus demandée, M. Jacques Perrinjaquet, président, clôt la discussion et l'on passe au vote à bulletin secret.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS
DECIDE À LA MAJORITÉ
 (43 NON – 13 OUI)

- De refuser la proposition de referendum spontané

4. Communications municipales

Mme Irène Caron

Population au 31.12.2012

Le nombre d'habitants à la fin 2012 était de 2'214, soit 1757 Suisses et 457 étrangers. Par rapport à décembre 2011, il a donc diminué de 10 personnes.

Jubilaires

Nous avons en ce début d'année 2 jubilaires parmi le personnel communal : M. Michel Genin a 35 ans de service, et Mme Margrit Widmer 20 ans. A tous les deux nous adressons nos plus vives félicitations et nos remerciements pour le travail accompli tout au long de ces années.

Collège du Chaney

Suite à des dégâts d'eau, nous avons dû procéder à la remise en état de faux-plafonds dans le couloir menant aux classes enfantines pour un montant de Frs 2'300.-- TTC. Les murs dudit couloir ont été repeints, ainsi que d'autres murs au premier étage du Collège, pour un montant total de Fr. 4'915.-- TTC.

Une autre facture pour la réparation des clôtures autour du Collège et du terrain de sport se monte à Fr. 1'100.-- TTC.

Certains parmi vous auront sans doute remarqué que des fermetures grillagées ont été posées récemment aux divers points d'entrée du Collège du Chaney. Ces aménagements ont été rendus nécessaires suite aux nombreux cas d'incivilités à différents emplacements du Collège, et plus grave, aux dangereuses pratiques de quelques enfants et adolescents en dehors des heures scolaires. Grim pant régulièrement sur le premier toit plat du bâtiment, d'où ils jetaient des cailloux ou des bouteilles dans le préau, ils y ont aussi allumé des feux, occasionnant de coûteux travaux de réparation de l'étanchéité. D'autres sont montés sur la partie supérieure de la toiture, jouant au ballon sur les panneaux solaires !

Il s'agit donc essentiellement de mesures visant à réduire les risques d'accidents pour lesquels la responsabilité de la Municipalité serait engagée. Montant de ces travaux sans la végétalisation prévue côté ouest : Fr. 19'700.-- TTC.

Maison Ciana

Les deux derniers locataires d'ateliers à la Route de Lonay ont résilié leur bail pour fin janvier 2013.

Installation de projection à la salle des Utins

Comme vous avez pu le constater, nous avons fait installer un système de projection avec écran pour nos présentations. Coût de cet équipement : Fr. 10'016.05 TTC.

Personnel communal

Souffrant d'une hernie discale, Mlle Anne-Marie Ionescu, préposée au contrôle des habitants, a été opérée le 24.04.2013 et sera absente durant 6 à 8 semaines. Afin de pallier son absence, M. Jean-Pascal Rosset a été engagé temporairement pour donner un coup de main au bureau communal.

Archiviste

M. Norbert Chételat, archiviste, est décédé subitement le 13.04.2013. Un nouvel archiviste devra être trouvé afin de poursuivre le travail.

Triathlon de Préverenges

Le 23.06.2013 se déroulera le traditionnel Triathlon de Préverenges. La course cycliste empruntera, entre autres, les routes communales d'Echandens. Des perturbations sont à prévoir.

M. Jean-Marc Landolt**Mesures du bruit à la gare de triage**

L'Office fédéral des transports impose aux CFF de lui soumettre un nouveau concept des mesures du bruit à réaliser cette année encore. Les CFF ont sollicité notre commune et celle de Denges à participer au groupe d'experts qui va élaborer ce concept. Nous avons décidé, d'entente avec la Municipalité de Denges, de mandater M. De Carmine, ingénieur spécialisé, afin de représenter nos deux communes dans le cadre de cette démarche.

Projet de construction à la rue de la Petite Forge 9-11

En date du 14 mars 2013, le Tribunal cantonal a rendu son arrêt concernant le recours du propriétaire de la parcelle N° 463, rue de la Petite Forge 13, contre la décision de la Municipalité d'accorder le permis de construire un immeuble de 9 logements et un garage souterrain à la rue de la Petite Forge 9-11.

Le recours est rejeté et la Cour de Droit Administratif et Public (CDAP) a intégralement confirmé les décisions de la Municipalité dans le cadre de la conduite de ce dossier.

Préavis N° 02/2010 – Crédit d'étude en vue de l'édification d'une salle villageoise et du réaménagement du secteur du Saughey

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Dans sa séance du 17 mai 2010, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité un crédit de Fr. 800'000.-- en vue de réaliser les travaux mentionnés en référence.

Le décompte final est défini comme suit :

	Préavis 02/2010	Etude avant projet et projet partiel	Modification du projet suite à la démarche participative
Architecte	499'264.00	501'559.00	152'296.00
Géomètre	5'380.00	7'611.75	0.00
Ingénieur civil	102'220.00	52'542.75	
Ingénieur chauffage, ventilation et sanitaire	52'724.00	50'369.00	10'341.00
Ingénieur électricien	21'520.00	17'277.05	5'250.95
Physicien, acousticien	10'760.00	5'040.10	0.00
Conseil spécialiste bois, façadier	10'760.00	10'760.00	14'846.55
Eclairagiste	8'608.00	3'466.80	0.00
Architecte paysagiste	53'800.00	53'800.00	41'031.85
Réalisation de maquettes, images 3d	10'760.00	10'412.00	0.00
Frais des mandataires et autres divers	21'520.00	19'987.05	
Arrondi	2'684.00	0.00	0.00
Coût de l'étude TVA incluse	800'000.00	732'825.50	223'766.35
Coût total de l'étude TVA incluse		956'591.85	

La redéfinition du projet, faisant suite à la prise en compte des avis exprimés dans le cadre de la démarche participative auprès de la population d'Echandens, a nécessité l'étude d'un ouvrage significativement différent de celui qui résultait du concours d'architecture (cf. voir chapitre N° 2 du préavis N° 01/2013). Le surcoût découlant de ce complément d'études est de Fr. 223'766.35 TTC, dont Fr. 67'174.50 TTC fût couvert dans le cadre du crédit d'étude.

M. Eric Maillefer

Déchets

Depuis le début de l'année 2013, soit depuis l'introduction de la taxe au sac, nous constatons pour notre commune, une diminution des ordures ménagères de plus de 35 %. Ceci est en grande partie compensé par le succès de la collecte des déchets verts, ce qui confirme un tri

plus efficace de la part des habitants. Cette tendance est constatée dans l'ensemble du périmètre Valorsa.

Mur au ch. de l'Eglise

A la sortie de cet hiver, il a été constaté une forte dégradation du mur au haut du chemin de l'église. Une expertise a immédiatement été demandée et suivant les résultats, il sera procédé à la réfection de ce mur dans les plus brefs délais, afin d'assurer la sécurité des usagers.

Réfection du réseau routier communal

Le réseau des routes communales a également souffert des conditions hivernales particulièrement rudes. Suite à un appel d'offres, il a été adjugé la réfection des routes à une entreprise pour un montant de Fr. 25'000.--.

Fermeture du pont (des Iles) sur la Venoge

Le Canton nous informe, qu'en raison d'importants travaux, le pont sur la Venoge sera fermé du 29 avril 2013 au 11 octobre 2013.

Il faut donc s'attendre à une augmentation significative du trafic à travers notre commune durant cette période.

STEP de Bussigny

La majorité des eaux usées de notre village est orientée vers la STEP de Bussigny. Lors de la dernière réunion intercommunale, les autorités de Bussigny nous ont informés de la vétusté de cette STEP et de sa probable fermeture à moyenne échéance. La Municipalité va par conséquent étudier les deux alternatives qui se présentent : Soit rejoindre la STEP de Vidy, soit rejoindre la STEP de Morges. Des discussions seront menées avec les communes concernées et le Canton.

M. Michel Perreaud

Parts sociales Banque Raiffeisen

La Municipalité informe que, suite à une offre de la Banque Raiffeisen Morges-Venoge, elle a souscrit à 5 parts sociales afin de devenir une entreprise Sociétaire. Cette opération a permis de placer Fr. 2'000'000.00 à un taux préférentiel de 1 %, ce qui est une bonne solution dans ces temps difficiles.

5. Communications du Bureau

M. Jacques Perrinjaquet, président, donne lecture des résultats des votations du 3 mars 2013 et expose les points suivants :

1) Tir de l'Amitié. La Société du stand d'Echandens organise son traditionnel Tir de l'Amitié le mercredi 1^{er} mai et le samedi 4 mai. Le Conseil communal est invité à y participer avec un groupe. C'est M. Claude-Alain Vuillerat qui est responsable au sein du Bureau.

2) 80^{ème} anniversaire. Le FC Echandens, dans le cadre des fêtes de son 80^{ème} anniversaire, organise un tournoi de football le samedi 22 juin après-midi. Le Conseil communal est invité à y participer avec une équipe de 7 joueurs. C'est M. Philippe Diserens qui est le responsable au sein du Bureau.

3)Fêtes des Ecoles. M. Zbinden, Directeur de l'EPS de Préverenges, invite le Conseil communal à cette fête qui aura lieu le samedi 4 mai pour célébrer la nouvelle organisation (-2 à +9) et pour découvrir bâtiments et installations. Un flyer est remis précisant le programme. Rendez-vous est donné aux intéressés pour la partie officielle de 11h30.

4)Sortie du Conseil. Elle aura lieu le samedi 1^{er} juin. Rendez-vous à la place du Saugey à 7h30. L'Auberge sera ouverte dès 7h. Le Bureau a organisé une balade sur les terres d'origine du président. Le retour est prévu vers 18h. Un programme et un coupon d'inscription et de non-inscription est remis. Le délai pour s'inscrire est fixée au 20 mai.

5)Agenda 2013

Sortie du Conseil le samedi 1^{er} juin.

Votation fédérales (2 objets) et cantonales (4 objets) le dimanche 9 juin.

Séance supplémentaire du Conseil communal le lundi 10 juin.

Séance du Conseil communal le lundi 24 juin.

6. Divers et propositions individuelles

Suite à l'acceptation du préavis n°01/2013, la motion initialement proposée par MM. Dietrich, Diserens et Métry est rendue caduque.

M. Claude-Alain Vuillerat souhaite déposer l'interpellation suivante, soutenue par Mme Katharina Zürn et MM. Youri Borboën, Philippe Diserens, Philippe Gandillon, Philippe Martin et Ramiro Rodriguez. En voici la reproduction :

Contournement autoroutier Nord et « piqûre »

- *La Municipalité a-t-elle développé des liens avec le département vaudois des infrastructures et le service des routes nationales pour être prise en compte dans ces projets ?*
- *La Municipalité a-t-elle une vision de la gestion de cette problématique et quelle est-elle ?*
- *Comment la Municipalité développe-t-elle avec les communes voisines concernées un lobby efficace ?*
- *Quelle est la position politique de la Municipalité face à ces projets ?*

Développement

La Commune d'Echandens est au centre de projets autoroutiers de grande envergure : contournement Nord, raccordement RC 177 à l'Est, piqûre de liaison à l'Ouest, transformation autoroutière au Sud. Nous avons certainement divers avis à ce sujet dans la Commune. Néanmoins, pour préserver nos intérêts, il est important que la Commune soit un acteur incontournable face à cet encerclement autoroutier.

Quelles sont les implications et participations de la Municipalité à ces projets ?

M. Jean-Marc Landolt, municipal, répond que la Municipalité a eu des contacts avec l'OFROU. De plus, des informations figurent dans le rapport de gestion. La Municipalité s'est prononcée pour un tronçon enterré sans l'adjonction d'une « piqûre » entre Echandens et Lonay.

M. Jacques Perrinjaquet, président, souligne que ce n'est pas une simple question et souhaite une réponse par écrit, ce qui est accepté par M. Jean-Marc Landolt, municipal. M. Claude-Alain Vuillerat précise que la réponse peut être donnée lors de la prochaine séance pour ainsi décider éventuellement d'une résolution. Cette demande est soumise au Conseil qui l'accepte à la majorité.

M. Philippe Martin demande pour quelle raison le passage menant au cimetière depuis l'Eglise est cadenassé. M. Eric Maillefer, municipal, répond que c'est à cause d'une bande de jeunes l'empruntant en vélomoteur. M. Philippe Martin souhaite qu'il soit ouvert lors de services funèbres ou de concerts.

M. Philippe Diserens dit que l'ARCAM sonde les municipalités dans le cadre du projet de centre aquatique de Morges. Mme Irène Caron, syndique, déclare qu'Echandens a été associée au projet et que de la documentation est attendue pour élaborer un préavis.

M. Thierry Pache, donne des précisions quant au déroulement des festivités à l'occasion du 80^{ème} anniversaire du FC Echandens, le 22 juin.

Mme Irène Caron, syndique, remercie le Conseil communal de sa confiance et du travail effectué. La Municipalité s'engage à tenir compte des remarques mentionnées.

M. Jacques Perrinjaquet, président, remercie le Conseil de la bonne tenue des débats et les membres des différentes commissions de leur travail.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 23h45.

Le Président

La secrétaire

Jacques Perrinjaquet

Camille Bohner